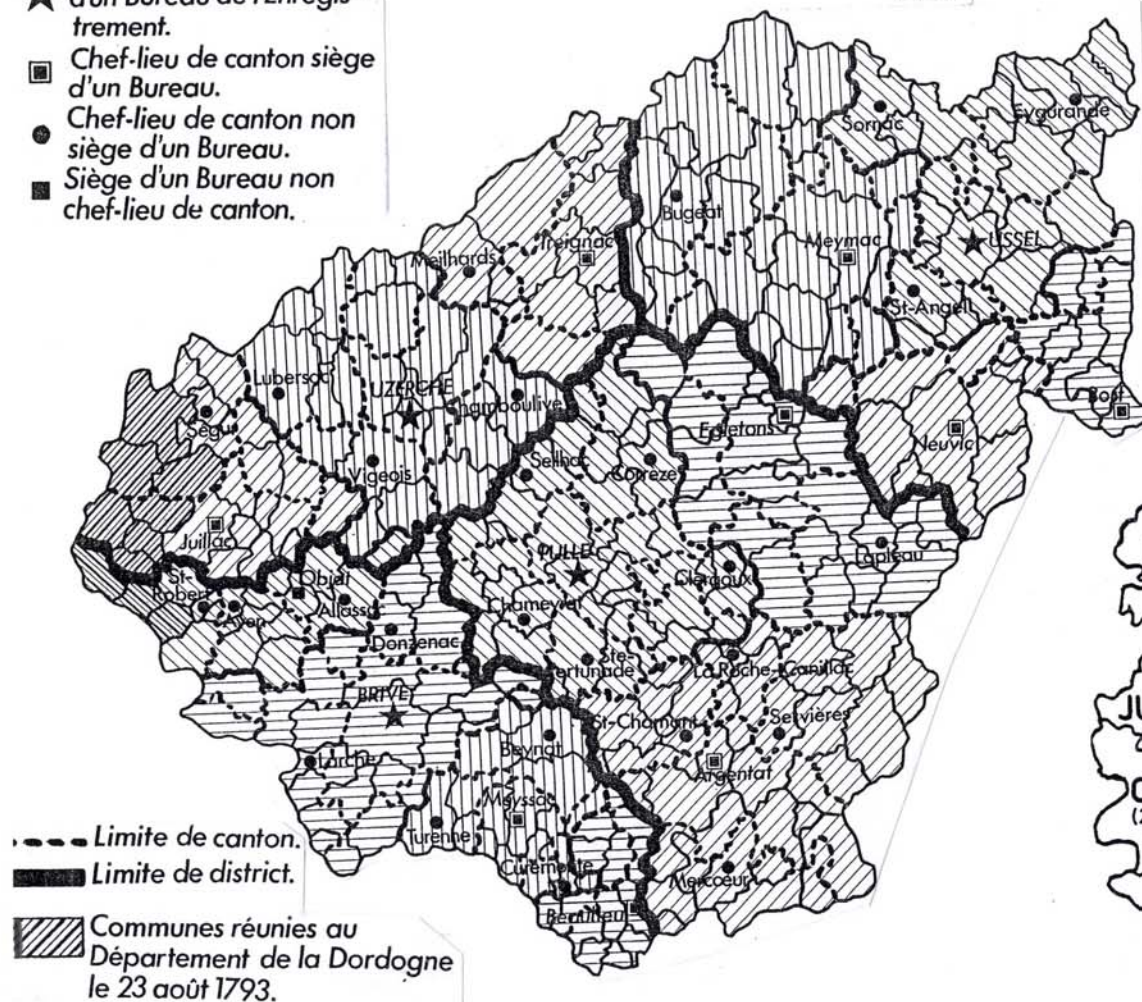


- ★ Chef-lieu de district siège d'un Bureau de l'Enregistrement.
- Chef-lieu de canton siège d'un Bureau.
- Chef-lieu de canton non siège d'un Bureau.
- Siège d'un Bureau non chef-lieu de canton.

1791

RESSORT DES BUREAUX DE L'ENREGISTREMENT DE LA CORREZE

Cartes établies par Gilles QUINCY, en libre service aux AD19



- - - Limite de canton.
- Limite de district.
- ▨ Communes réunies au Département de la Dordogne le 23 août 1793.



1890-1914

Légende:

- TULLE Bureau.
- BEYNAT Canton.
- Limite de bureau.
- - - Limite de canton.
- Limite d'arrondissement.
- (28-3-1791) Arrêté de création par le Directoire du Département.
- (1-4-1877) Date d'ouverture du nouveau Bureau.

..AIDE A LA RECHERCHE DES ACTES NOTARIÉS..

Louis XIV en 1693 impose le **CONTRÔLE DES ACTES** et en 1704 il prescrit aux Notaires de déposer un extrait au **BUREAU D'ENREGISTREMENT** aux Greffes des Cours Royales (séries B et C).

Après la Révolution l'enregistrement et le contrôle des actes sera accru et perfectionné (série Q). Ces cartes donnent le territoire ressortissant de chaque Bureau, suivant l'époque.